



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
E-mail : greffe@yvonand.ch

1462 Yvonand, le 1^{er} mars 2021

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2021/03

Concerne : Demande d'un crédit de rénovation des sols du local R1 sis dans le bâtiment ECA 859, chemin de la Petite Amérique 2 (halle industrielle) et occupé par le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Depuis 2008, la commune est propriétaire des anciennes halles Swisscab, bâtiment ECA 859, chemin de la Petite Amérique 2 dans la zone industrielle « Au Marais ». La rénovation de cet imposant bâtiment a fait l'objet de plusieurs préavis depuis lors. Deux ans après l'achat, le conseil communal acceptait le préavis 2010-10 relatif à l'octroi du crédit d'étude pour des transformations. L'objectif était notamment la création de nouveaux locaux destinés au SDIS, la rénovation et transformation de la chaufferie existante, ainsi que des travaux de rénovation du bâtiment. Trois ans plus tard, le préavis 2013-02 était accepté permettant la poursuite du projet et l'aménagement des locaux. Le préavis 2014-04 accepté par le conseil communal octroyait ensuite les crédits nécessaires à la phase 2. Les travaux achevés, la voirie déménageait en 2015 et l'inauguration du bâtiment eu lieu en 2016.

Bien avant l'inauguration, dès 2011, le SDIS investissait les lieux avec des locaux spacieux, soit 858m², conçus spécifiquement pour leurs activités. Ainsi un espace pour les véhicules, des vestiaires, du stockage, occupent le niveau 0 et des bureaux ainsi qu'une salle de réunion/formation se trouvent au niveau 1.

2. Constat

Depuis 2 ou 3 années, les utilisateurs des locaux ont constaté l'altération du revêtement du sol, la peinture s'écaillant et disparaissant sur des surfaces importantes. Certaines portions, principalement sur les lieux de passages les plus fréquents, sont devenues très dangereuses, le revêtement du sol étant particulièrement glissant. Des fissures sont également apparues nécessitant une rénovation de ces portions de sol.



Fissures 1



Sol glissant

Cette situation représente une menace d'accident important pour les pompiers devant s'affairer rapidement dans les locaux lors de situation d'urgences. En retour de missions, leurs habits sont souvent mouillés augmentant leur risque de chutes.



3. Travaux planifiés

A la demande du SDIS, des entreprises ont été contactées pour établir une offre de réfection. Bien que l'ensemble de la surface soit touchée par ce vieillissement prématuré, des interventions ponctuelles sur certaines portions de la surface sont prévues, à savoir le garage principal. En effet, il semble compliqué et coûteux de réaliser une réfection sur les 858 m² occupés. Ainsi, une surface de 538 m² sera renouvelée et sécurisée par un revêtement plus résistant aux passages fréquents et moins glissant. Certains locaux comportent des aménagements lourds (vestiaires notamment), que le SDIS n'a pas prévu de rénover. Des tapis de caoutchouc y ont été installés de longue date, limitant ainsi le risque de chutes.



Portions non-touchées par les travaux

Afin de garantir la continuité des services du SDIS, cette rénovation est prévue en trois étapes.

- Etape 1 : 156m²
- Etape 2 : 233m²
- Etape 3 : 161m²

Pour chacune de ces étapes, la préparation du support consistera en la dépose de la peinture existante, son évacuation, un nettoyage fin et un dégraissage. Les travaux de fond permettront le rhabillage des surfaces. Dans les aspects financiers, une réserve est prévue car l'état des sols ne sera définitivement évaluable qu'après la dépose du revêtement actuel et le déplacement du matériel dans chaque secteur. Ainsi, il se pourrait que les travaux de réparation soient plus conséquents, demandent plus de main d'œuvre et de résine de rhabillage. Une fois les trous et usures du sol réparés, le revêtement final en epoxy sablé pourra être posé en deux couches.

4. Aspects financiers

Trois entreprises ont été contactées en vue d'établir un devis, nous avons ainsi reçu des offres allant de CHF 30'057.50 à CHF 52'029.75 pour la plus onéreuse. L'offre la moins chère n'a pas été retenue en raison d'une présentation lacunaire et de mauvais retours sur des travaux réalisés pour des bâtiments occupés par le SDIS dans d'autres communes (peinture écaillée). Ainsi le devis retenu se décompose comme suit :

Installations de chantier travaux en 3 étapes	CHF	2'250.00
Préparation du support	CHF	8'275.00
Travaux de fond	CHF	8'250.00
Revêtement de sol	CHF	18'870.00
Réserve rhabillage	CHF	4'000.00
Divers et imprévus	CHF	2'367.00
TVA	CHF	3'388.00
Total HT	CHF	47'400.00

Rappel : il s'agit d'une rénovation. Ce type de travaux peut réserver des surprises, bien que toutes les précautions aient été prises lors de l'établissement des offres.

Conclusion

En conclusion, la municipalité souhaite que le conseil communal, après avoir entendu les rapports de la commission des finances et de la commission ad-hoc, prenne la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Vu le préavis de la municipalité

Décide

1. D'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 47'400.00 pour rénover les sols du local R1 se trouvant dans les halles industrielles du Bâtiment de la Petite Amérique 2.
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes. Le compte au bilan 9123.07 (Bâtiment Halle Petite Amérique) sera utilisé à cet effet.

3. D'amortir cet investissement par le compte 3542.3303.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte 9281.11 (Fonds rénovation bâtiments communaux).


Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :


Philippe Moser


Carolane Sutterlet



Municipal délégué : Mme Emmanuelle Bigot